

2 mars 2018

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL  
du 22 FEVRIER 2018**

-----

L'assemblée communale s'est réunie publiquement le JEUDI 22 FEVRIER 2018, à 20 H 30, salon d'honneur de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Roger LITAUDON, Maire.

Tous les membres du Conseil municipal étaient présents à l'exception de : Mme PARRET (pouvoir à Mme CHATELAIN), M. ATHAYNE (à M. ALLAIN), Mme MARTINANT (à Mme FRIAUD), Mme RAY (à Mme PERICHON), Mme CHELALOU (à M. JOLY), M. COURTADON (à Mme BELOT), M. CONSTANT (à M. ALBERT).

Ont également pris part à la séance Mme GIANNINA, directeur général des services et M. REAU, trésorier municipal.

-----

**I - Propos liminaires :**

M. le MAIRE remercie Marine BUZIER Cheffe de projet Revitalisation Centre-bourg pour sa présence au Conseil municipal.

**II – Élection du secrétaire et du secrétaire-adjoint**

Mme AZEVEDO et Mme GIANNINA sont respectivement élues à ces fonctions à l'unanimité.

**III – Compte-rendu de la précédente séance**

Le document est approuvé par tous les membres présents qui avaient pris part à la réunion du 14 décembre 2017.

**IV– Décisions prises par délégation**

Douze mesures ont été prises sous cette forme depuis la séance du 13 décembre 2016. Il s'agit de :

- ♦ Contrat d'entretien, vérification annuelle du système de sécurité incendie (année 2017)
- ♦ Contrat d'entretien, vérification annuelle du système de sécurité incendie (année 2018)
- ♦ Distribution du trimestriel d'informations municipales « TRAIT d'UNION N° 16 » : contrat
- ♦ Assurances des véhicules à moteur : avenant n° 5
- ♦ Assurances des véhicules à moteur : avenant n° 6
- ♦ Vérifications techniques et entretien des équipements (MAPA n° 06/2015, lot n° 1, électricité) : avenant n°2
- ♦ Vente de métaux ferreux
- ♦ Terrain propriété de la commune Les Caveraudes (ex. terrain de football) : location et modalités
- ♦ Travaux de voirie 2018 : demande de subvention auprès du Conseil départemental
- ♦ Actions en faveur de la mise en valeur et de la préservation du patrimoine historique ou naturel : DETR réalisation de chemins de randonnées accès à la Rivière ALLIER
- ♦ Réfection couverture du Presbytère : attribution de la consultation
- ♦ Réfection étanchéité terrasses du Centre des finances publiques et de la salle omnisports : attribution de la consultation

**V- Ordre du jour complémentaire**

Depuis le 9 février, date d'envoi de la convention à la présente séance, deux dossiers ont été instruits par la mairie et semblent pouvoir être soumis à délibération sans attendre la tenue d'une autre réunion plénière, il s'agit de :

**FINANCES**

Droit d'usage et maintenance de logiciels COSOLUCE : avenant au contrat d'abonnement

**PERSONNEL**

Convention d'adhésion au service de médecine préventive

**VI – Formation des élus : compte-rendu annuel (2017)**

Sur le rapport de M. le Maire, le Conseil constate que le crédit prévu au budget (940,00 €), n'a pas été utilisé. Des formations ont pourtant eu lieu mais elles ont été gratuites car effectuées par l'ATDA.

**VII – Transfert compétence et traitement des ordures ménagères secteur Le DONJON adhésion au SICTOM Sud-Allier : avis**

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil émet un avis favorable au transfert de la compétence collecte et traitement des ordures ménagères secteur Le DONJON et adhésion au Syndicat Mixte (SICTOM Sud Allier).

M. le Maire précise que ce transfert de compétence fait suite à des échanges avec le secteur du DONJON qui était initialement en redevance.

Compte tenu du fait que l'EPCI gère cette compétence, il est demandé à toutes les collectivités de l'EPCI d'émettre un avis sur ce transfert.

**VIII– Budget principal, exercice 2018 : ouverture anticipée de crédits en section d'investissement**

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve le mandatement de certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget pour une somme de:9 554,98 €.

**IX - Exercice 2018 : compte de gestion du trésorier (budget principal et budgets annexes)**

M. REAU, Trésorier municipal présente les résultats constatés au budget principal et aux budgets annexes. Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil déclare que ces documents visés par le Maire n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

**X- Budget principal 2017 : approbation du compte administratif du maire,**

Mme PERICHON, 1<sup>ère</sup> adjointe en charge des finances procède à la présentation du compte actuel. La section de fonctionnement fait apparaître l'exécution de dépenses à hauteur de 4 148 018,04 € et l'exécution des recettes à hauteur de 4 516 804,21 €, soit un excédent de 368 786,17 €.

En section d'investissement, il est possible de constater que 1 214 041,03 € ont été dépensés et 1 036 272,35 € de recettes ont été encaissées. Après intégration des résultats de l'exercice précédent, on constate un déficit de 177 768,68 €.

Mme BELOT, doyen d'âge fait procéder au vote. Ainsi, à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions), le compte administratif 2017 est adopté.

### **XI- Budget annexe de l'eau 2017 : compte administratif du maire,**

Le compte administratif, adopté à l'unanimité, sous la présidence du doyen d'âge (le Maire ne prend pas part au vote) se clôt par un excédent d'exploitation de 25 267,37 € et un excédent d'investissement de 56 441,08 €.

### **XII - Budget annexe de l'assainissement 2017 : approbation du compte administratif du maire,**

Le compte adopté à l'unanimité sous la présidence du doyen d'âge (le Maire ne prend pas part au vote), se clôt par un excédent d'exploitation de 227 041,32 € et un excédent d'investissement de 81 448,73 €.

### **XIII- Débat d'orientation budgétaire**

M. le Maire prend la parole et fait part à l'assemblée du déroulement du Débat d'orientation budgétaire.

Un document a été remis aux élus. Mme PERICHON procède à sa lecture.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) de la commune est une étape obligatoire du cycle budgétaire puisque pour notre strate démographique de plus de 3 500 habitants, en cas d'absence de ce document, l'adoption du budget serait illégale. Il est intégré dans le Code Général des Collectivités Territoriales et a été affiné par diverses jurisprudences. La délibération qui suit sa présentation atteste seulement que le Conseil Municipal en a pris acte.

Cet exercice réglementaire va donc nous permettre de partager les lignes directrices qui vont conduire à la construction du budget général et des budgets annexes de notre collectivité pour l'année en cours.

A l'issue de cette lecture, M. le Maire prend la parole et indique que l'essentiel a été présenté afin de lancer le débat. Il demande à l'assemblée qui souhaite prendre la parole.

Mme BELOT souhaite présenter les observations du groupe minoritaire, elle fait la déclaration suivante :

« Monsieur le Maire,

« Chers Collègues,

« Nous voici arrivés à un moment où nous devons débattre des orientations budgétaires pour l'année en cours. Moment important puisque du choix du budget voté dépendra les investissements pour notre commune et son fonctionnement.

« Nous prenons acte du contenu de ce document qui porte le nom de débat en sachant que notre position minoritaire nous autorise à des commentaires, à des remarques, des suggestions qui ne modifieront pas les orientations. Nous apprécions sa forme littéraire et son caractère pédagogique, tout comme les éléments de contexte qui laisse supposer que les orientations gouvernementales permettent d'espérer un retour « au vert » des voyants économiques.

« Les baisses des dotations de l'Etat s'appliquent chaque année depuis au moins quatre ans. Si après ces baisses, comme vous le prévoyez M. le Maire, il y a reconduction à l'identique de l'année précédente, il s'agit d'un point moins négatif.

« Mais nous devons faire face à ce qui est encore une incertitude, la compensation de la suppression d'une partie de la Taxe d'habitation, et la possibilité de la baisse des ressources communautaires. Ce que nous savons par contre, c'est l'évolution des dépenses avec l'arrêt des contrats aidés, le respect de la réglementation au niveau du statut du personnel, l'augmentation du prix du gazole et autres produits.

« Nous souhaitons que la revalorisation du patrimoine immobilier soit un élément positif mais ça ne sera pas pour 2018. Bien sûr, nous n'œuvrons pas forcément pour l'immédiateté mais pour l'avenir. Néanmoins les appartements de l'ancienne Cité de l'Air, qui nous appartiendront normalement en Mars, nécessiteront plus qu'un rafraîchissement avant la mise en location.

« Concernant l'investissement, nous notons que le projet sur l'ex-site CHAMPION a évolué avec la cession d'une partie à la communauté de communes pour conduire la mise en œuvre de la future maison de santé pluri-professionnelle.

« Nous notons également la poursuite de l'aménagement du centre bourg qui est un acte  
« essentiel pour la revitalisation de notre ville, ainsi que le début de la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux  
« d'assainissement.

« Quant à la couverture des 2 courts de tennis, projet qui pourrait aussi apporter des  
« solutions pour d'autres associations, il nous semble que l'architecte de la salle omnisports avait prévu  
« la possibilité d'une extension ? Peut-être pourrait-on comparer ces 2 projets ?

« Il est bien évident que l'entretien des biens immobiliers, les bâtiments, les chemins  
« communaux, les équipements sportifs, déjà existants et régulièrement utilisés, aucune municipalité,  
« aucune collectivité n'y échappe. Nous actons que les soutiens de l'Etat en matière d'investissement  
« devraient être maintenus au niveau de 2017.

« Vous nous faites part dans votre rapport de votre volonté de maintenir les taux existants  
« de la fiscalité. Nous sommes favorables à cette proposition tout en sachant qu'il faudra certainement  
« un jour revoir ces taux.

« Vous aurez compris, mes Chers Collègues, que lors de ce débat d'orientation budgétaire,  
« nous souhaitons échanger, réfléchir collectivement sur des sujets qui nous préoccupent les uns et  
« les autres.

« Cette réflexion est nécessaire dans l'intérêt de l'évolution de notre ville et le bien vivre  
« de ses habitants ».

A l'issue de cette intervention, M. le Maire reprend la parole afin d'apporter des éléments complémentaires.

Pour la DGF, il est annoncé une pause dans la procédure de baisse, la commune devrait percevoir la même somme qu'en 2017.

Depuis 2014, la commune a perdu 690 000 € ce qui est l'équivalent de 2 chantiers prioritaires qui n'ont pas pu être réalisés. Il paraît nécessaire de revoir les annuités d'emprunt et de ressortir la capacité à investir de la commune pour les années à venir.

La DETR ou le Fonds de soutien à l'investissement local sont maintenus mais encore faut-il que les communes aient la capacité à investir.

La collectivité essaye de maintenir les charges de fonctionnement tout en maintenant le niveau de service public sans compter les charges et évolutions de charges impondérables comme l'évolution des salaires.

En ce qui concerne l'achat de l'ex-D.A., 2018 ne sera pas une année avec des entrées d'argent même si les bâtis ne sont pas trop dégradés et qu'il n'est pas nécessaire de faire de gros travaux, il faudra tout de même investir.

A l'heure actuelle, la commune encaisse 122 000 € de loyer annuel. Le potentiel à venir est de 170 000 € annuel en veillant au choix des locataires et en évitant les vacances de logement.

La cession du site du D.A. 277 (zone technique et Cité de l'Air) uniquement aura lieu le 27 mars 2018 à 11 H. L'ensemble des conseillers municipaux est invité à cette signature salle de réunions de l'Ecocentre.

M. le Maire souhaite aussi évoquer la couverture des courts de tennis, il était bien sûr au courant du projet d'extension de la salle omnisports. Il laisse la parole à M. Julien PERET en charge du dossier et précise que la commune a l'opportunité d'obtenir des subventions et qu'une mutualisation des pompes à chaleur de la piscine éviterait l'installation d'un nouveau système de chauffage.

M. PERET prend la parole. Il est sur ce dossier depuis plusieurs mois et précise que la Région Rhône-Alpes Auvergne est très engagée sur ce projet qui permet le développement de ce sport sur le territoire.

Deux propositions sont à l'étude une ossature rigide plus toile avec un coût de 500 000 € et une toiture en dur pour 600 000 €, le deuxième projet semble privilégié.

Le Maire et le club ont déjà par courrier sollicité la Région.

Le cumul des aides Région / Département / CNDS et Fédération permettrait un subventionnement du projet à hauteur de 80 %.

La ligue est très motivée et est soutien du club sur ce projet de promotion du tennis pour les jeunes.

Cette structure permettrait avec un coût modéré de libérer des créneaux à la Salle omnisports.

Le coût de fonctionnement annuel de cette structure serait de 4 000 € / an.

La résine devait être refaite tous les 10 – 12 ans pour un montant de 10 000 € sachant que ceux-ci seront refaits à neuf en même temps que la couverture.

M. le Maire reprend la parole et évoque les contacts avec EDF Energie qui est à la recherche de toitures pour l'installation de panneaux sachant que la commune a possibilité de consommer l'énergie produite.

Il évoque également les travaux sur les toitures de l'Ecocentre et la possibilité pour des entreprises locales de soumissionner sous forme de groupement compte tenu de l'ampleur du chantier.

Enfin le Maire souhaite la maîtrise des dépenses communales tout en gardant un niveau de service cohérent et des conditions de travail agréables.

Il sera nécessaire de vérifier l'encours de la dette et peut être l'augmenter jusqu'au niveau de 2014 (puisqu'il y a un désendettement) compte tenu des taux attractifs.

#### **XIV – Régie de recettes, fonds de caisse, encaisses, cautionnement et indemnités.**

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil définit les montants des fonds de caisse, de l'encaisse maximum, du cautionnement et de l'indemnité des régisseurs de recettes de la commune.

#### **XV – Appel à candidature pour la redynamisation des centres bourgs et centres villes**

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil décide de répondre à l'appel à candidature du département pour la redynamisation des centres bourgs et centres villes.

M. le Maire précise que cet appel à candidature à une ambition plus grande et plus large que l'ancien CCAB.

Le département va choisir 12 communes, normalement en septembre. La commune semble être bien placée pour entrer dans ce processus car son projet est bien avancé, seulement, il regrette que le calendrier nous fasse encore perdre un peu de temps mais la Nationale 7 n'est toujours pas déclassée et les travaux d'assainissement vont bientôt commencer et ne seront pas compatibles avec d'autres travaux en centre-ville.

Enfin des contacts ont été pris avec le propriétaire du bâtiment de l'entrée du FRAGNE qui devrait être voué à la déconstruction et constituer ensuite un aménagement et une emprise foncière pour un projet

#### **XVI – Refacturation des travaux d'achats de fluides et de contribution à la SPL : complément**

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve le principe de refacturation des travaux d'éclairage effectués dans l'Ecocentre. En effet, il avait été convenu que le fonctionnement de la SPL n'entraînerait pas de charge pour la collectivité mais compte tenu du fait que le seul interlocuteur que connaît le SDE 03 dans le cadre des travaux d'éclairage est la commune, la contractualisation doit s'effectuer entre la SPL et la commune pour la refacturation desdits travaux. Il s'agit de la seconde tranche de travaux.

**XVII – Régie de recettes du repas des Aînés : modification n° 1**

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve la modification de l'article 14 de l'acte constitutif de la régie afin de ne plus faire référence au nom du trésorier municipal et n'indique que « comptable assignataire ».

**XVIII – Politique foncière : bilan annuel 2017**

Sur proposition du Maire, le Conseil approuve ce document faisant apparaître la cession d'une parcelle située entre la rue Claudius Tury et la rue du 4 Septembre au cours de l'année 2017.

**XIX – Droit d'usage et maintenance de logiciels COSOLUCE : avant au contrat d'abonnement.**

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve le passage d'un Pack OPTIMA à un Pack PREMIUM pour la maintenance des logiciels métier et autorise la signature d'un avenant au contrat de maintenance.

**XX – Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de l'Allier**

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil autorise la signature d'une nouvelle convention avec le Centre de gestion de l'Allier afin de tenir compte des nouvelles dispositions notamment en terme de périodicité des visites médicales.

M. le Maire souhaite informer l'assemblée que samedi soir une belle soirée aura lieu à la Salle Max FAVALELLI avec « Les Copains du Champala ».

Il demande également à l'ensemble des conseillers de se positionner sur les graphismes proposés pour la façade de la Salle de Billard et Salle de Tennis de Table. Il précise que le fond peut être modifié et notamment éclairci. Seulement 11 personnes ont répondu à l'heure actuelle.

Mme PERICHON, pour faire suite à la présentation du Compte administratif, réprecise que l'excédent possible de réinvestir est de 294 082,43 €.

M. le Maire demande aux conseillers de bien vouloir prévenir le secrétariat de tout changement d'adresse mail puisqu'il a été convenu en début de mandat que l'ensemble des échanges se faisait par mail.

Enfin, M. le Maire informe que tous les conseillers municipaux ont eu sur leur table l'invitation au Concours agricole, figure au verso, le programme des festivités.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 H 45

Le Secrétaire de séance,  
Marie-Christine AZEVEDO

Le Maire,  
Roger LITAUDON

1 ex. à chaque école communale pour l'information des personnels,  
Le responsable du centre des finances publiques (version numérique et version papier)  
M. COURTADON, Mme BELOT et M .ALBERT (version numérique et version papier)

Par messagerie :

Les autres membres du Conseil municipal,  
Le secrétariat de la communauté de communes,  
Le responsable du service de la Comptabilité  
Mme SIMON, responsable du service du personnel,  
La Médiathèque municipale,  
Le site Internet de la collectivité,  
Mme la correspondante de LA MONTAGNE.

Autres : Classements (3 ex.),

Affichages (A5) : Hôtel-de-Ville, Restaurant municipal, Centre technique